



Monsieur le Préfet
Direction Départementale des Territoires
De la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons en Champagne CEDEX

Bergères Sous Montmirail,
Le 27 Septembre 2022

OBJET : AP N° 2022-EP-144-IC
Observations sur le projet de parc éolien des Rieux

A l'attention du Commissaire enquêteur M. COUCHON

Monsieur le Préfet,

Notre association créée en 2016 a pour objet la sauvegarde du patrimoine de Bergères Sous Montmirail et à ce titre, en collaboration étroite avec la Municipalité, nous avons participé au projet de remise en état de l'église Sainte Colombe, également en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Avec le projet de parc des Rieux, notre bourg va faire l'objet d'un véritable encerclement éolien (s'ajoutant aux 17 éoliennes des parcs de la butte de Soigny et de la Brie Champenoise) venant détruire la préhension que le visiteur serait en droit d'attendre d'un village situé dans la Vallée du Petit Morin.

Tous les efforts consentis par la Municipalité pour préserver notre patrimoine (enfouissement des lignes électriques, rénovation de notre église, modification des réverbères) se trouveraient ainsi battus en brèche par des décisions unilatérales qui entendent régir le quotidien des citoyens selon les intérêts financiers du moment sans prise en compte de leur cadre de vie et de leurs aspirations.

Le vignoble, partie intégrante de notre village, déjà lourdement impacté s'en trouverait encore plus affecté alors même qu'il se trouve inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et situé en zone d'exclusion et de vigilance vis-à-vis de l'éolien.

Une telle perspective apporte sa contribution à l'image d'une France défigurée, à la négation du patrimoine qui nous a été transmis par les générations précédentes, et en un mot au mépris affiché par la puissance publique à l'égard des citoyens considérés comme quantité négligeable.

Le projet d'implantation du parc éolien des Rieux, qui ne peut au jour de l'enquête publique, déterminer de quelle manière et vers quelle agglomération sera dirigée l'électricité produite, ne présente aucune crédibilité technique.

La seule certitude résultant de cette "étude" réside dans le massacre de la qualité de vie des habitants, de leur environnement quotidien, et du patrimoine historique auquel ils restent attachés.

Au nom de notre association et en conséquence des sentiments qui animent notre action pour la préservation de notre capital humain et de notre Histoire nationale ou locale, je vous demande de noter notre opposition formelle à ce projet dont la finalité affichée (production d'énergie renouvelable non pilotable) ne dissimule en réalité que la mise en œuvre d'intérêts financiers étrangers.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

P/O Dominique JOLY
Présidente A.S.P.C.B.

P. LACQUET
Vice Président A.S.P.C.B.

